

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 27 Juin 2013.

Présents : Madame Cathy BAYOL, Messieurs Jean-Pierre CASTÉLIS, Lucien BIAU, Claude JOUANY, Jean-Luc CAGNAC, Patrick OGBURN, Mesdames Sophie ESCABASSE, Jocelyne MAGUET.

Absents excusés : Mesdames Christiane BOCQUET (pouvoir), Mireille RICARD (pouvoir), Aline LAURÈS (pouvoir), Messieurs Joël LAGANE (pouvoir), Éric DUJARDIN (pouvoir).

Absent : Monsieur Gérard BONNAFÉ

Secrétaire de Mairie : Régine DURAND.

Secrétaire de Séance : Cathy BAYOL.

Madame le Maire donne lecture du dernier compte rendu, approuvé et paraphé par tous.

DÉLIBÉRATIONS :

I – Nouvelles règles de composition du Conseil Communautaire :

Cette délibération était à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 06 juin 2013. Suite à la discussion, le vote concernant les nouvelles règles de composition a été repoussé sachant qu'il y avait un Conseil Communautaire le 25 juin 2013.

Monsieur JOUANY est invité à faire le compte rendu de ce conseil suite à sa proposition de trois représentants au lieu de deux pour Montricoux.

A ce jour, cinq communes ont délibéré sur la proposition de la communauté de communes validée le 18 avril 2013.

Suite à l'échange, madame le maire propose de voter cette nouvelle composition du Conseil Communautaire, à savoir :

- Albias : 5 sièges pour 2956 habitants
- Bioule : 2 sièges pour 1055 habitants
- Bruniquel : 2 sièges pour 607 habitants
- Montricoux : 2 sièges pour 1091 habitants
- Nègrepelisse : 9 sièges pour 5168 habitants
- Saint-Étienne-de-Tulmont : 6 sièges pour 3529 habitants
- Vaïssac : 2 sièges pour 789 habitants

POUR : 5 ABSTENTION : 4 CONTRE : 5, adoptée

II – Réformes des rythmes scolaires, versement des fonds d'amorçage

Du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires de quatre jours à quatre jours et demi en septembre 2013, l'état verse un fonds de 90,00 € par enfant pour aider à la mise en place du temps ALAE. Cette compétence relevant de la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron », ce fonds d'amorçage sera reversé à la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron ».

Madame le Maire propose de voter pour que la commune qui perçoit ce fonds puisse le reverser à la Communauté de Communes.

VOTE : POUR : 14

III – Prix du ticket de cantine

Madame le Maire rappelle le tarif actuel du prix du repas à la cantine :

- enfants, 2,35 € (dont 0,20 centimes pour la CCTVA),
- adultes, 3,60 €.

Il est proposé, pour suivre le cours des denrées, d'augmenter à 2,40 € pour les enfants et 3,70 € pour les adultes.

VOTE : POUR : 14

IV – Augmentation du temps de travail de l'Adjoint technique 2^{ème} classe.

Madame le maire informe que du fait de la réforme des rythmes scolaires, de l'augmentation du nombre d'élèves et de la hausse de fréquentation de la cantine le mercredi (sondage auprès des parents), il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'aide cantinière et de passer de 30 h30 / semaine à 35 h / semaine.

Il est proposé de voter pour créer cet emploi à plein temps.

VOTE : POUR : 14

Questions Diverses :

- Aménagement Place Marcel Lenoir et rue Saint-Antoine.

Suite aux fouilles archéologiques, le projet a dû être modifié pour répondre aux prescriptions de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques), à savoir de décaisser de 20 centimètres au lieu des 50 prévus.

Suite à une réunion bilan, le porche de la Place Marcel Lenoir sera élargi et la rue Saint-Antoine sera réalisée en Juillet. Du fait des congés, les travaux reprendront en septembre pour deux mois.

- Monsieur JOUANY est invité à présenter le fonds de péréquation mis en place par la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron ».

- Suite au dossier présenté par l'ACMSP (Association pour la Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire) à l'Agence Régionale de Santé (ARS), et soutenu par la municipalité, le cabinet médical a obtenu le statut de « Maison de Santé Pluridisciplinaire » (MSP).

De plus, le défibrillateur a été livré et une session de formation à son utilisation est proposée avec les pompiers de Nègrepelisse.

- 14 juillet : dépôt d'une gerbe au monument aux morts, et, en soirée grand bal et feu d'artifice.

La séance est levée à 22 h.